

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2023**

**Présents :** LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, LUCAS Éric (arrivé à 20h20), BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

**Absents excusés :** ELAIN Maryse

**Pouvoir :** Madame ELAIN Maryse donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations ;

**Nombre de Conseillers en exercice** ..... 15

**Nombre de Conseillers présents**..... 14

**Nombre de Conseillers votants** ..... 15

QUORUM : 8

**Secrétaire de séance :** SEILLER Christine

Procès-verbal publié le : 06 mars 2023

## Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2023
- Comptes administratifs
  - budget principal
  - budget commerces multi-services
  - budget lotissement la Valauderie
  - budget lotissement le Chêne Creux
- Comptes de gestion
  - budget principal
  - budget commerces multi-services
  - budget lotissement la Valauderie
  - budget lotissement le Chêne Creux
- Subventions : vote des subventions aux associations communales et autres
- Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires – taxe sur le foncier bâti –taxe sur le foncier non bâti)
- Pump track : attribution du marché
- Salle polyvalente et salle du stade : audits énergétiques
  
- Informations diverses
  
- Agenda

\*\*\*\*\*

La séance a débuté à 20 h 00

### 2023-03-01- Approbation du procès-verbal du 9 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 est validé à l'unanimité des membres votants.

### 2023-03-02 - Compte administratif du budget principal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2022 du budget communal (tableau en annexe) :

#### Section de fonctionnement

- Recettes : 1 327 709.07€
- Dépenses : 1 074 987.52€
- Résultat : 252 721.55€

#### Section d'investissement

- Recettes : 584 388.12€
- Dépenses : 297 033.28€
- Résultat : 287 354.84€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2022 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 357 358.51
- Section d'investissement : Résultat : +145 809.65

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le président précise que des restes à réaliser ont été comptabilisés :

- RAR dépenses : 424 809.27€
- RAR recettes : 149 718.00€

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 21 février 2023,

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2022 de la commune.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget principal communal

Commentaires :

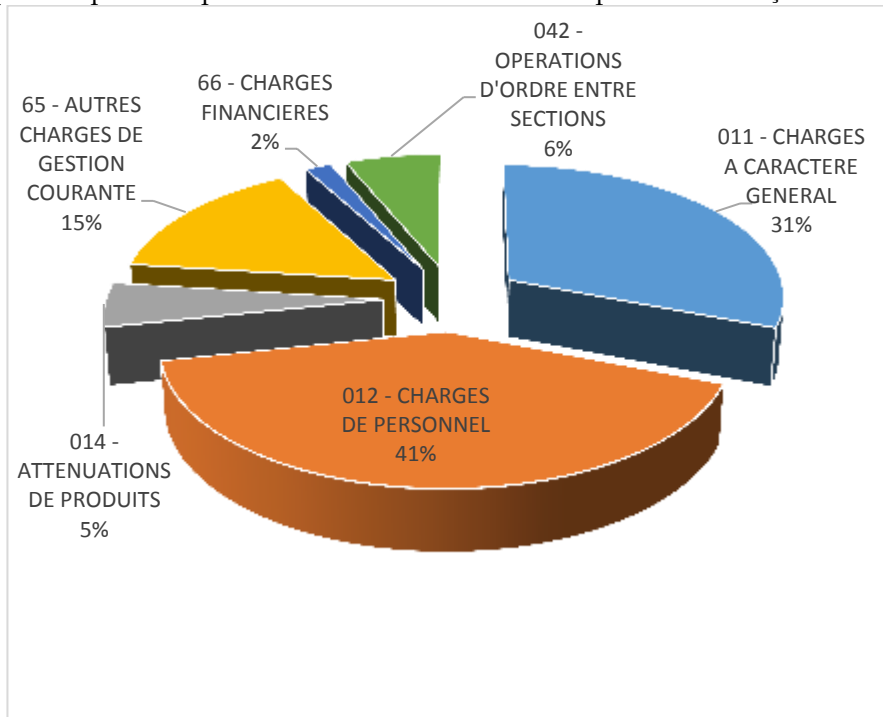
Dépenses de fonctionnement :

Madame la Présidente précise que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 10% depuis l'année 2021. 96.04% des prévisions ont été réalisées. Monsieur le Maire précise que les marges sont limitées et que le budget doit être réfléchi sincèrement.

Madame la Présidente explique les écarts les plus importants entre le CA2021 et le CA2022 :

Eau et assainissement	Ce compte est en baisse. Une facture n'a pas été reçue pour un bâtiment public. Egalement, le protocole sanitaire de 2021 était très consommateur en eau notamment pour les bâtiments scolaires et périscolaires.
Électricité	Quelques factures de 2021 ont été réglées sur le CA de 2022.
Fourniture de petits équipements	Les décorations de Noël ont été comptabilisées dans ce compte. Il y a eu également davantage de travaux dans les bâtiments qu'en 2021.
Entretien de voies et réseaux	Quelques factures de Questembert Communauté n'ont pas été réglées sur l'année 2022.
Autres regroupements	Une prévision a été faite en doublon sur le BP2022.
Autres contributions obligatoires	Le centre des finances publiques a demandé en cours d'année, la modification de l'imputation pour le paiement de la convention avec l'école Saint Sixte.

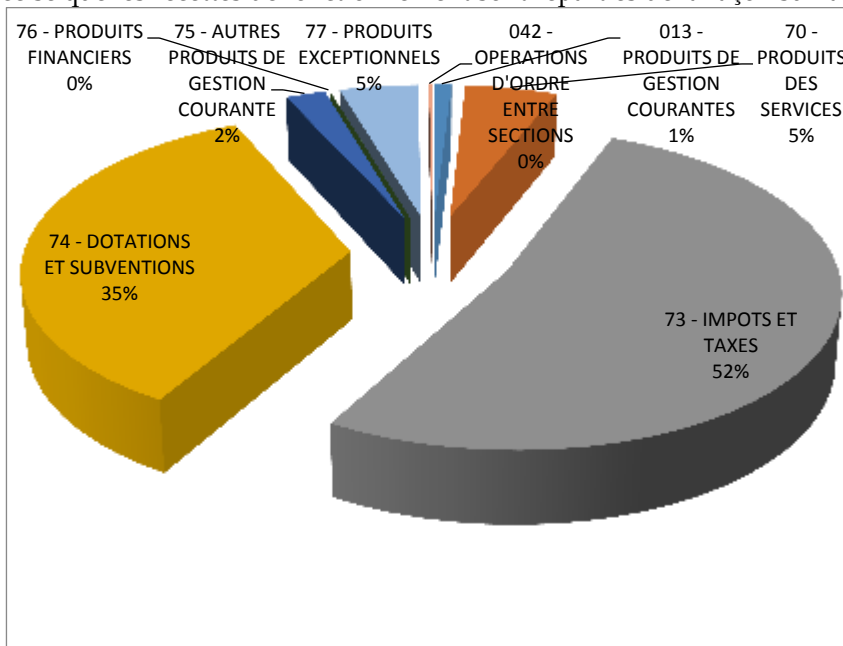
Madame la Présidente précise que les dépenses de fonctionnement sont réparties de la façon suivante :



Recettes de fonctionnement : Madame la Présidente explique les écarts les plus importants entre le CA2021 et le CA2022 :

7478 - subvention autres organismes publics	On constate une hausse de la subvention. Cela correspond à la subvention versée par la CAF depuis la déclaration de la garderie en ALSH.
---	--

Madame la Présidente précise que les recettes de fonctionnement sont réparties de la façon suivante :



Dépenses d'investissement : Madame la Présidente décrit les différentes réalisations en investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	RAR
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	540,00	540,00	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 760,00	39 439,40	53 911,19
Frais d'acte échange AA472		621,72	
Travaux logements		6 822,90	
Panneaux de voirie		831,72	
Matériel d'incendie (poteau incendie+ extincteurs)		3 194,95	
Matériel technique (autolaveuse+élageuse+téléphone portable+ chariot de service)		3 901,57	
Guirlandes illumination		323,54	

	Effaroucheurs		656,34	
	Mobilier urbain		4 273,20	
	Mobilier mairie		384,87	
	Livres école		2 316,40	
	Travaux bâtiments publics (stores école + alarme t4 église+projecteur+ arbres cour de l'école)		15 603,39	
	Trottinettes école		508,8	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		586 500,00	176 516,70	370 898,08
	Boulodrome		72 037,90	
	Eglise - Diagnostic		17 222,53	
	Habitat partagé		864,00	
	Stade - Clôture pare ballon		11 403,65	
	Salle polyvalente - état des lieux		3 010,00	
	Programme de voirie		59 896,33	
	Travaux rue Saint Sixte		7 402,29	
	Pump track		4 680,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES		79 000,00	78 116,28	
TOTAL DEPENSES REELLES		835 800,00	294 612,38	
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		3 547,97	2 420,90	
041 - OPERATIONS D'ORDRE DANS SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	
001 - DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		141 545,19	0,00	
TOTAL		980 893,16	297 033,28	424 809,27

Recettes d'investissement : Madame la Présidente informe les membres du conseil municipal que la commune perçoit chaque année des subventions liées aux travaux et aux projets engagés. Pour l'année 2022, les subventions perçues sont les suivantes :

Projet	Etat	Département	Autre
Boulodrome	-	16 275.72	11 279.00 (QC - fond de concours)
Voirie			
* Parking rue de la Métairie	24 570.00		
* Rue du stade		9 927.90	
* Sécurisation	2 361.00		
* Entretien		67 935.10 (dont sub. exc de 50 000.00€)	
Aire de jeux	8 937.00	10 455.60	
Cantine	1 968.79		
Plan de bibliothèque	2 000.00		

#### 2023-03-03 - Compte administratif du budget commerces multi-services

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2022 du budget commerces multi-services (tableau en annexe).

Section de fonctionnement

- Recettes : 62 537.20€
- Dépenses : 14 682.34€
- Résultat : + 47 854.86€

Section d'investissement

- Recettes : 130 937.66€
- Dépenses : 228 191.49€
- Résultat - 97 253.83€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2022 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 47 854.86
- Section d'investissement : Résultat : + 83 415.47

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le président précise que des restes à réaliser ont été comptabilisés :

- RAR dépenses : 28 168.00€
- RAR recettes : 45 000.00€

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 21 février 2023,

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2022 du budget commerces multi-services.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget commerces multi-services

Commentaires : Madame la Présidente précise que le budget annexe commerces est structuré de la même manière que le budget principal. Ce budget commerce comprend les dépenses et les recettes liées aux commerces (boulangerie, épicerie, bar tabac presse, salon de coiffure et cabinets médicaux) mais également aux logements situés à l'étage de ces commerces.

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 011 comptabilise les dépenses liées à l'entretien et la maintenance des bâtiments et du matériel présent dans les locaux commerciaux (peinture, maintenance et réparation,...)

4 emprunts sont payés sur ce budget : boulangerie, épicerie, cabinet médical et bar tabac. Les intérêts sont payés sur le chapitre 66 en dépenses de fonctionnement et le capital sur le chapitre 16 en dépenses d'investissement.

Madame la Présidente rappelle que la commune a fait l'acquisition du bar tabac en 2022 et de deux chambres de pousse pour la boulangerie.

En recette d'investissement, la commune a perçu des subventions pour le cabinet médical (solde) ainsi que pour l'acquisition du bar tabac presse.

#### ▪ **2023-03-04 - Compte administratif du budget lotissement la Valauderie**

---

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2022 du budget lotissement la Valauderie (tableau en annexe).

Section de fonctionnement

- Recettes : 87 243.00€
- Dépenses : 98 413.90€
- Résultat : - 11 170.90€

Section d'investissement

- Recettes : 93 548.90€
- Dépenses : 29 166.65€
- Résultat : + 64 382.25€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2022 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 136 943.49
- Section d'investissement : Résultat : + 262 500.05

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 21 février 2023,

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2022 du budget lotissement la Valauderie.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget lotissement la Valauderie

Commentaires : Les travaux de deuxième tranche sont en cours actuellement dans le lotissement la Valauderie. Les derniers lots ont été vendus en 2022. A compter de l'année prochaine, le budget pourra être clôturé et l'emprunt intégré dans le budget principal.

#### ▪ **2023-03-05 - Compte administratif du budget lotissement le Chêne Creux**

---

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Un président doit être désigné pour ces points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, le président de séance présente le compte administratif 2022 du budget lotissement le Chêne Creux (tableau en annexe).

Section de fonctionnement

- Recettes : 139 205.19€
- Dépenses : 69 718.40€
- Résultat : + 69 486.79€

Section d'investissement

- Recettes : 0.00€
- Dépenses : 139 205.19€
- Résultat : - 139 205.19€

Compte tenu des reports, le résultat de clôture 2022 permet de constater

- Section de fonctionnement : Résultat : + 69 486.79
- Section d'investissement : Résultat : - 139 205.19

Le président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 21 février 2023,

Le président de séance soumet au vote le compte administratif 2022 du budget lotissement Le Chêne Creux.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget lotissement le Chêne Creux

Commentaires : Concernant ce projet, la prochaine étape est le dépôt des pièces à l'office notarial.

La commission d'attribution se réunira prochainement pour l'attribution des lots.

#### ▪ **2023-03-06 – Comptes de gestion : budget principal**

---

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **D'APPROUVER** les dispositions ci-dessus,

- **DE DONNER** quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

#### ▪ **2023-03-07 - budget commerces multi-services**

---

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

- **DE DECLARER** que le compte de gestion pour le budget commerces multi-services, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **D'APPROUVER** les dispositions ci-dessus,

- **DE DONNER** quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

#### ▪ **2023-03-08 - budget lotissement la Valauderie**

---

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

- **DE DECLARER** que le compte de gestion pour le budget lotissement la Valauderie, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **D'APPROUVER** les dispositions ci-dessus,

- **DE DONNER** quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

#### ▪ **2023-03-09 - budget lotissement le Chêne Creux**

---

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

- **DE DECLARER** que le compte de gestion pour le budget lotissement le chêne Creux, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **D'APPROUVER** les dispositions ci-dessus,

- DE DONNER quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Trésorier Principal de la Commune de Limerzel.

▪ **2023-03-10 - Subventions : vote des subventions aux associations communales et autres**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 21 février 2023 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que la subvention minimale attribuée aux associations communales s'élève à 300,00€. Les subventions exceptionnelles devront être motivées et feront l'objet d'une délibération.

FNACA : faute de numéro de SIRET, la FNACA ne pourra pas obtenir de subvention. Monsieur le Maire précise qu'en cas de besoin, la commune prendra à sa charge l'achat de gerbe.

Nom	Ville	Propositions 2023
<b>Associations COMMUNALES</b>		
Limerzel Sports Loisirs	LIMERZEL	300,00
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)	LIMERZEL	435,00
Saint Clair	LIMERZEL	900,00
Arts et culture	LIMERZEL	300,00
Arts et culture (concours photo)	LIMERZEL	150,00
Hismerzher Dart's Club	LIMERZEL	300,00
Boule Bretonne	LIMERZEL	300,00
Basket Loisirs Limerzel	LIMERZEL	300,00
Club de l'Age d'or	LIMERZEL	300,00
Association de Gymnastique Entretien	LIMERZEL	300,00
Comité des Fêtes	LIMERZEL	300,00
Comité de la Châtaigne (subvention)	LIMERZEL	300,00
Comité de la Châtaigne (exceptionnelle)	LIMERZEL	600,00
Comité de la Châtaigne (compensation prêt de vaisselle)	LIMERZEL	150,00
Nature détente et compagnie	LIMERZEL	300,00
AJT	LIMERZEL	300,00
Limer'son	LIMERZEL	300,00
Sentiers et patrimoine Limerzelais	LIMERZEL	300,00
Ile aux béguins	LIMERZEL	300,00
APEL (privée)	subvention	300,00
	arbre de Noël	570,00
	voyage	1710,00
OCCE (public) (enfant présent au 1er janvier et résidant sur la commune)	arbre de Noël	590,00
	voyage	1770,00
APEP	subvention	300,00
EVEIL	indem élec. local club	250,00
OGEC	fourniture	2280,00
<b>Associations INTERCOMMUNALES</b>		
Le Terrier	PLUHERLIN	300,00
Ecole Notre Dame	QUESTEMBERG	816,20
MOSAICK	MALANSAC	250,00
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	MALANSAC	6003,00
Association des Donneurs de Sang	QUESTEMBERG	50,00
Harmonie Fanfare	MALANSAC	50,00
Croix-Rouge Française	QUESTEMBERG	100,00
Chorale Sainte-Cécile	MALANSAC	100,00
RES'AGRI	QUESTEMBERG	100,00
Association des Accidentés de la Vie section Rochefort-en-Terre	ROCHEFORT EN TERRE	50,00
Association des amis et parents d'élèves au collège René Guy Cadou	MALANSAC	100,00
COSI (nombre d'agent)		275,00
<b>Associations DEPARTEMENTALES</b>		
Rêves de clown	VANNES	50,00
Les Restaurants du Cœur	VANNES	110,00
Secours Catholique	VANNES	50,00



Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :  
**DE VALIDER** la proposition de la commission finances exposée par Monsieur le Maire  
**DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Commentaires :**

- La subvention exceptionnelle demandée par l'association du Comité de la Châtaigne sera versée pour la mise en place de formation PSC1 à destination des bénévoles d'associations communales. La subvention exceptionnelle représentera environ 50% du coût de la formation. L'objectif pour les années à venir est de mettre en place des formations et des recyclages réguliers.
  - 3 nouvelles associations communales:
    - o Limer'son : association organisant le festival musical du mois de juillet.
    - o L'Ile aux Béguins : projet de création de 9/10 logements privés pour de l'habitat partagé à partir de 50 ans.
    - o Sentiers et patrimoine : association réalisant l'entretien des sentiers et du petit patrimoine communal.
  - Nouvelle subvention pour les associations de représentants de parents d'élèves d'un montant de 300,00€. En effet, les associations de parents d'élèves demandent la gratuité des salles pour leurs différentes manifestations. Pour une totale équité entre les associations et pour éviter toutes réservations « abusives », l'utilisation des salles reste payante pour les activités à but lucratifs. Les membres du conseil municipal décident par conséquent, toujours dans un souci d'égalité, de verser la somme de 300,00€ aux associations de parents d'élèves.
- **2023-03-11 - Fiscalité : vote des taux (taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires – taxe sur le foncier bâti –taxe sur le foncier non bâti)**

---

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2023.

Le Conseil municipal,  
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.14 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.13% (dont 15,26% de taux départemental)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.64%

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Commentaires : La volonté de la commission finances est de faire contribuer davantage les logements vacants et les résidences secondaires. Or, des règles de liens entre les taux existes notamment : **le taux de taxe d'habitation ne peut pas augmenter plus vite que le taux de la taxe sur le foncier bâti et le taux moyen des taxes foncières.**

Vu l'inflation qui pèse aussi sur les finances communales, les membres du conseil municipal décident par conséquent de ne pas faire peser davantage sur les ménages, une augmentation des impôts.

Pour l'année prochaine, les services administratifs se renseigneront sur l'existence de dispositifs permettant de faire contribuer davantage les propriétaires ayant un logement vacant ou une résidence secondaire.

- **2023-03-12 - Pump track : attribution du marché**

---

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Sous réserve du retour d'analyse des offres de la société Use

La consultation relative aux travaux d'aménagement du pump track a été lancée en janvier dernier. Une publication a été effectuée dans la presse et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site Mégalis Bretagne. La date limite de réception des offres a été fixée au 20 février 2023.

Après première négociation, les offres sont supérieures à l'estimation du Maître d'œuvre.

Rappel des subventions : Monsieur le Maire rappelle que la commune percevra des subventions à hauteur de 76 774.40€.

Monsieur le Maire propose de continuer la négociation et de retirer le point de l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal. Le sujet sera reproposé lors du prochain conseil municipal du 30 mars.

#### ▪ **2023-03-13 – Salle polyvalente et salle du stade : audits énergétiques**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Limerzel s'est engagée dans une politique publique de transition écologique et de sobriété énergétique avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre de certains de ses bâtiments. En parallèle, Morbihan Energies accompagne les communes et les EPCI pour mener des actions de transition énergétique.

En sa qualité de syndicat d'énergies ayant adopté un PCAET, Morbihan Energies a la faculté de faire réaliser des audits énergétiques, pour le compte de ses membres.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :*

- DE DESIGNER Morbihan Energies pour réaliser les audits énergétiques de la salle polyvalente et de la salle du stade ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un contrat avec Morbihan Energies

#### **Questions diverses :**

- Travaux d'aménagement de la rue Saint Sixte : les travaux réalisés par la société Dehe TP prennent un petit peu de retard pour la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les travaux devraient être terminés pour la mi-mars. La société Colas prendra la suite pour les travaux de la commune sous la maîtrise d'œuvre de Géo Bretagne Sud.
- Vide Maison de Monsieur Salmon : l'attestation de propriété sera signée par Monsieur le Maire le jeudi 9 mars avec l'office notarial de Rochefort en Terre.  
Pour le matériel et le mobilier, un vide maison sera organisée. Les services techniques récupéreront au préalable le matériel pouvant être utile à leur activité.  
Véhicule de Monsieur Salmon : Monsieur Cochet Dominique a interrogé des garages pour une estimation de la reprise :
  - garage Oillaux-Brohan (Caden) : estimation de la reprise : entre 2 500,00€ et 3 000,00€
  - garage Cotten (Questembert) : estimation de la reprise : 500,00€Monsieur le Maire demande une réponse écrite du garage de Caden
- Maison rue de la Mairie (CCAS) : suite à la réunion du conseil municipal du mois de février, une seconde estimation a été demandée à une autre agence immobilière. Pour rappel, Nestenn avait estimé le bâtiment entre 80 000,00€ et 91 000,00€. L'agence Guy Hochet estime le bâtiment à 70 000,00€.  
Au sujet des travaux à envisager, Monsieur le Maire interroge Jean François Bégot ayant visité le bâtiment. Un audit énergétique a été réalisé. L'audit permet de donner un axe et cibler les travaux à prévoir. Le bâtiment est classé en E.
- Logements : Sylvie Gain précise que le territoire manque de logement d'urgence (situation conflictuelle, incendie,...). Ces logements doivent rester libres et les locataires peuvent y rester 6 mois maximum. Sylvie Gain se renseigne du dispositif avec le CIAS.
- Une vendeuse de crêpes et galettes demande l'utilisation du parvis de l'Église le vendredi matin. Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable.
- Vendeur de légumes par un maraîcher demande l'utilisation du parvis de l'Église. Monsieur le Maire précise que l'épicier prendra contact avec le vendeur.
- Boulangerie : suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire et Sylvie Gain ont rencontré un nouveau boulanger très motivé par une installation. Monsieur le Maire aidera le jeune dans ces démarches administratives (création d'entreprise, aide financière,...)  
Une vidéo d'un petit format pourrait permettre de communiquer plus facilement sur nos besoins. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré un vidéaste. Celui-ci doit lui fournir un devis pour la réalisation d'un court film.

- Commission déchets : Monsieur Eric LUCAS informe les membres du conseil municipal que Questembert communauté met en place des actions dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :
  - o Animations pour sensibiliser les habitants à gérer leurs déchets ménagers
  - o 22 mai : journée mondiale de la biodiversité
  - o 16 septembre : journée mondiale de nettoyage de la nature.
  - o Mois de Mai sans tonte
- Des réflexions sont également menées :
  - o la collecte des bacs d'ordures ménagères des collectivités
  - o la gestion différenciée des espaces verts des communes
  - o la gestion des déchets verts des collectivités
- SIAEP : Monsieur Eric LUCAS fait part de la décision du SIAEP de ne pas lancer dans l'immédiat le projet de construction d'une aire de compostage des boues d'épuration dans le secteur de l'Épine. En effet, l'épandage de ces boues est de nouveau autorisé.
- SIAEP : Monsieur Eric LUCAS informe les membres du conseil municipal que la station d'épuration de La Vraie Croix sera à réhabiliter.
- Atlas de la biodiversité : Monsieur le Maire précise qu'il pourrait être utile de faire un inventaire de la faune et de la flore. Un service civique pourrait être associé au projet.
- Ressources humaines : Patrick part en retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Son remplacement est en cours de préparation.
- Qi Gong : Monsieur Jouet propose une initiation pour les membres du conseil municipal. Ces derniers décident de ne pas donner suite à la proposition.
- Les associations de Limerzel demandent davantage de place dans leurs locaux pour augmenter les surfaces de stockage. La commission bâtiment engagera une réflexion.
- Salle de sports : quelques problèmes ont été constatés (douche, lumière extérieure, ...). Les services techniques seront chargés de faire un point avec les responsables d'associations.
- Diagnostic route départementale Ile Bodien. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une étude est en cours avec le cabinet Géo Bretagne Sud. Un radar pédagogique pourrait-il être installé dans ce secteur ? Les services administratifs se renseignent de la possibilité d'installer un radar pédagogique sur une route départementale. Monsieur le Maire informe également qu'il a chargé Sylvie Gain de se renseigner sur la possibilité d'ajouter un point d'arrêt de car pour sécuriser les trajets à pied des collégiens et lycéens.
- Monsieur Bertrand Duhamel informe les membres du conseil municipal que les aides départementales ne sont pas pertinentes pour les petites associations. Un courrier au nom de plusieurs associations a été transmis au conseiller départemental.
- Monsieur Jean François Begot demande s'il est possible d'embellir les ronds-points situés au niveau de l'Épine. Monsieur le Maire en parlera au conseiller départemental.
- Tables de la salle polyvalente : quelques tables sont manquantes à la salle polyvalente. Un renouvellement est à prévoir. Monsieur le Maire proposera d'inscrire l'achat de 40 tables à la salle polyvalente au BP 2023.

Fin de la séance : 23h25

#### Agenda :

- Commission finances : 15 mars à 18h30
- Conseil municipal : 30 mars à 20h00
- CCAS : 14 mars à 18h30
- Commission lotissement : 13 mars à 18h30

LUBERT Serge

GAIN Sylvie

LE COINTE Laurent

ELAIN Maryse

LUCAS Éric

BON Marguerite

DEGRES Odile

ALLAIN Fabrice

MORICE Chantal

DUHAMEL Bertrand

SEILLER Christine

COCHET Dominique

GRENEU Anne

LE BODO Sébastien

BEGOT Jean-François

Annexes :